

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Band: - (1943)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Die 20. Präsidenten-Konferenz = La 20me conférence des présidents

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Die 20. Präsidenten-Konferenz

fand am 30. Januar 1943 in Bern statt. Vertreten waren alle Sektionen und der Z. V. in corpore.

Unter *Mitteilungen des Z. V.* erwähnt der Zentralpräsident die *Gesamtausstellung der Gesellschaft*, die ab Mitte August bis Ende September dieses Jahres im Zürcher Kunsthause stattfinden wird. Vorgesehen ist Hinzuziehung der Wandmalerei, sowie der Architektur in Verbindung mit Malerei und Plastik. Auf eine Rundfrage bei den 55 Architekten, die Mitglieder der Gesellschaft sind, ob sie sich für eine solche Abteilung Architektur interessieren, haben nur 10 geantwortet.

Zum *Bronceguss-Verbot* gibt der Zentralpräsident davon Kenntnis, dass eine Delegation, bestehend aus den beiden Bildhauern des Z. V., Suter und Perrin, vom Departement des Innern angehört wurde, welches sich nach Darlegung der Sachlage, die noch schriftlich ausführlich geschildert wurde, bereit erklärte, unsere Angelegenheit an zuständiger Stelle zu befürworten. Vorerst aber musste das in den 5 Jahren 1937-1941 von den Bildhauern verwendete Quantum Bronze ermittelt werden. Zu diesem Zweck wurde Anfangs Dezember 1942 von uns ein Fragebogen an die ca. 120 Bildhauern der Gesellschaft versandt, wovon nur etwas über die Hälfte es für nötig fand, zu antworten. Auf Grund dieser Angaben, die einen jährlichen durchschnittlichen Verbrauch von rund 5000 Kg Bronze aufweisen für 170 Werke (Grossplastik inbegriffen), gewährte am 20. Januar 1943 die Sektion für Metalle des Kriegs-Industrie- und Arbeits-Amtes eine Ausnahmebewilligung vom Verwendungsverbot, von 300 Kg Bronze bis Ende März, was einem Aufwand von 1200 Kg im Jahr entspricht. Berücksichtigt man, dass die Ausnahmebewilligung sich nur auf Kleinstplastik von maximal 3 Kg pro Stück erstreckt, so muss zugegeben werden, dass das gewährte Quantum, einen schönen Erfolg unserer Eingabe darstellt. Ein Zutruensvotum ist ferner darin zu erblicken, dass unsere Gesellschaft, resp. eine von ihr zu bestellenden Kommission, über die Bewilligung zum Guss zu befinden hat.

Zum *Arbeitsbeschaffungsprogramm* legt der Zentralpräsident Wert darauf dass Sektionen, welche noch keine konkrete Vorschläge gemacht haben, es unverzüglich tun sollen. Ferner gibt er Auskunft über sein Vorhaben, sich an grössere industrielle Unternehmungen zu wenden, damit Fabrikräume, Kantinen und dergleichen mit dekorativen Arbeiten versehen werden.

Einige angefragten Fabriken haben bereits erklärt, sie seien mit einem solchen Plan grundsätzlich einverstanden.

Zur *mietsweisen Abgabe von Werken unserer Mitglieder an Studenten*, ist ein Vertragsentwurf der Studentenschaft überreicht worden, welcher dann nach Genehmigung in der « Schweizer Kunst » veröffentlicht wird.

Der Präsident gibt davon Kenntnis, dass die Rechnung der *Kunstaussstellung der Schweiz. Nationalspende und der Lotterie* mit einem Ueberschuss von Fr. 152.599,59 abschliesst, wovon die Hälfte an die Unterstützungskasse für schweiz. bildende Künstler zufliesst.

Der Präsident erwähnt noch eine *Eingabe des « Werkbundes »* an das eidg. Departement des Innern, zwecks Neugestaltung der Nationalen Kunstaussstellung.

Anträge und Anregungen der Sektionen.

Die *Sektion Aargau* ist der Meinung, die *Auswahl der Blätter für die Passivmitglieder* könnte in umfassenderer Form erfolgen. — Bei Ausstellungen könnten bedeutende Blätter für diesen Zweck erworben werden, oder eine Konkurrenz zur Erlangung eines wertvollen Blattes ausgeschrieben werden.

Auf eine Anregung der *Sektion Bern*, der Z. V. möchte prüfen ob eine *zentrale Einkaufsstelle* für Leinwand, Farben, u. s. w., nicht errichtet werden könnte, wird eingewendet, auch in normalen Zeiten sei dies, z. B. in Genf, schon versucht worden, aber mit schlechtem Ergebnis. Gegenwärtig aber, wo der Bezug viel schwieriger ist als in normalen Zeiten, ist ein solcher Plan unausführbar.

Die *Sektion Bern* möchte noch, dass geprüft werde, ob nicht eine *Zentralstelle für Clichés* errichtet werden könnte, bei welcher Familienblätter und dergl. gute Clichés beziehen könnten.

A. Mairet, Präsident der *Sektion Genf*, verliest eine lange Erklärung zur Ersatzwahl in den Z. V., die an der letzten G. V. stattfand. Er tut dies, sagt er, nicht etwa um auf das Vergangene zurückzukommen,

sondern um zu vermeiden, dass solche Vorkommnisse in Zukunft entstehen, und damit « vertrauensvoll, offen, Hand in Hand gearbeitet wird ». Zu diesem Zweck wird die Sektion Genf auf die nächste G. V. gewisse Zusätze zu den Statuten beantragen, wovon er Kenntnis gibt.

W. Fries, Präsident der *Sektion Zürich*, gibt ebenfalls eine Erklärung ab über die Stellungnahme seiner Sektion, und bedauert, dass diese Angelegenheit, die, wie auch der Zentralpräsident betont, durch den unanfechtbaren Beschluss der souveränen G. V. erledigt ist, von neuem besprochen wird.

G. Epitoux, Präsident der *Sektion Waadt*, glaubt, es wäre seitens der Sektion Genf ein Irrtum, solche Statutenänderung zu beantragen, worauf Mairet erklärt, er wolle diese Ansicht Epitoux's bei der Sektion Genf vorbringen und glaubt, dieselbe werde sich daran anschliessen.

Sektion Luzern. 1. Anlässlich von Sektionsausstellungen sollten jeweils von allen übrigen Sektionen je ein bis zwei Mitglieder zur Teilnahme eingeladen werden. Das würde den Ausstellungen einen weniger lokalen Charakter geben und die gesamtschweizerische Organisation der G. S. M. B. u. A. unterstreichen. Dadurch hätten auch Aktive Gelegenheit, in anderen Schweizerstädten bekannt zu werden.

2. Kleinere Sektionen haben bei Eingaben an Behörden u. s. w. einen Rückhalt dringend nötig. Alle derartigen Schriftstücke sollten daher vom Zentralvorstande unterschriftlich empfohlen werden, um den Eingaben mehr Gewicht und Rückhalt zu geben.

Der Zentralpräsident empfiehlt den Sektionen die erste Anregung und ist mit der 2. einverstanden.

Die Sektion Waadt, erklärt deren Präsident Epitoux, konnte keine konkrete Vorschläge zum Arbeitsbeschaffungsprogramm machen, weil sie den waadtl. Behörden nicht mitzuteilen in der Lage ist, was in anderen Kantonen und Städten an Subventionen geleistet wird. Daher regt er an, der Z. V. möchte nach Erkundigung bei jeder Sektion, alle Sektionen durch Rundschreiben darüber orientieren, was in Bezug auf Subventionen in jedem Kanton getan wird. G. Rosset, Präsident der *Sektion Freiburg* unterstützt diese Anregung.

Zum *Antrag H. E. Fischer* an der letzten G. V. (*Abänderung der Aufnahme-Bedingungen von Aktivmitgliedern*) sind die Sektion über ihre Ansicht, ob eine Aenderung überhaupt erwünscht ist, brieflich angefragt worden. Laut den eingegangenen Antworten der Sektionen wird also der Z. V. die Angelegenheit weiter abklären.

Der Zentralpräsident nimmt sämtliche Anregungen z. H. des Z. V. zur Prüfung entgegen.

Unter *Verschiedenes* erinnert W. Fries, Zürich, an die Schweiz. Winterhilfe, die weiter zu helfen in der Lage ist.

A. Crivelli, Vize-Präsident der *Sektion Tessin*, ersucht den Z. V., an die Gemeinden Locarno und Bellinzona, welche dekorative Arbeiten vorzunehmen beabsichtigen, zu schreiben, dass für solche Arbeiten vom Bund auf Verlangen Subvention gewährt wird.

Er spricht ferner von einem Fall, wo ein ausländischer Künstler eine Aufenthaltsbewilligung im Tessin erhielt. Es wird befürchtet, dass er dieselbe zur Vorbereitung benutze einer grösseren Arbeit (Holzschnitzerei in einer Kapelle in Lugano), die von einem Schweizerkünstler ausgeführt werden könnte. Er ersucht um Anfrage bei dem eidg. Departement des Innern, ob im Tessin ein Sachverständiger bezeichnet wurde zur Prüfung der Einfuhr von ausländischer Kunstware, wie es anderswo geschieht.

Im Namen der *Sektion St. Gallen* freut sich deren Präsident Egli, dass die diesjährige G. V. von seiner Sektion in der Ostschweiz veranstaltet wird.

Der Zentralsekretär.

La 20^{me} conférence des présidents

eut lieu à Berne le 30 janvier 1943. Y étaient représentées, les 14 sections ainsi que le comité central au complet.

Sous *communications du comité*, le président central mentionne l'exposition générale de la société qui aura lieu cette année, de la mi-août à fin septembre, au Kunsthause de Zurich. Il est prévu d'y faire figurer la peinture murale, ainsi que l'architecture en corrélation avec la peinture et la sculpture. Une circulaire a été lancée aux 55 architectes, membres de la société, afin de savoir si cette section architecture les intéresse, mais 10 d'entre eux seulement ont répondu.

Interdiction de fonte de bronze. Le président informe qu'une délégation composée des deux sculpteurs faisant partie du comité central, Perrin et Suter, a été entendue par le département fédéral de l'intérieur. Après qu'un exposé fut développé, confirmé ensuite d'une manière détaillée par lettre, le département se déclara prêt à appuyer notre requête. Mais il fallait d'abord établir la quantité de bronze utilisée par les sculpteurs au cours des cinq années 1937 à 1941. Un questionnaire fut envoyé à cet effet aux 120 sculpteurs de la société. Un peu plus de la moitié seulement jugea à propos de répondre. Sur la base des renseignements ainsi recueillis, accusant l'emploi annuel moyen de 5000 kg. pour 170 œuvres (la grande sculpture comprise), la section des métaux de l'office de guerre pour l'industrie et le travail autorisa, jusqu'à fin mars 1943, l'emploi de 300 kg. de bronze, ce qui représente 1200 kg. par an. Si l'on considère que la dérogation n'est applicable qu'à de petites sculptures de 3 kg. au maximum, il faut reconnaître que notre requête a obtenu un grand succès. Le fait que c'est notre société, ou plutôt une commission constituée par elle, qui est chargée d'accorder les autorisations, constitue une grande preuve de confiance à notre égard.

Programme de création de possibilités de travail. Le président insiste pour que les sections n'ayant pas encore fait de propositions concrètes (travaux susceptibles d'être entrepris), en présentent au plus tôt. Il parle de son projet tendant à faire exécuter, par de grandes entreprises industrielles, des travaux de décoration de réfectoires, cantines, etc. Quelques-unes des fabriques consultées se sont déclarées d'accord en principe à s'intéresser à ce projet.

Location à des étudiants d'œuvres de nos membres. Un projet de contrat a été soumis à la fédération des étudiants et sera publié dans l'Art suisse après adoption.

Le président donne connaissance du résultat financier de l'exposition des beaux-arts du Don national suisse et de la loterie ; l'excédent de recettes se monte à fr. 152.599,59 dont la moitié ira à la caisse de secours pour artistes suisses.

Le président fait mention d'une requête présentée par le « Werkbund » au département fédéral de l'intérieur, tendant à une réorganisation de l'exposition nationale des beaux-arts.

Propositions et suggestions.

La section d'Argovie est d'avis que le choix des estampes destinées aux membres passifs pourrait être fait d'une manière plus étendue. Des planches pourraient être acquises à des expositions et un concours ouvert pour obtenir des estampes de valeur.

La section de Berne demande au comité central d'étudier la création d'une centrale d'achats de toile, couleurs, etc. Il est objecté que des essais ont été tentés, en temps normaux déjà, notamment à Genève, mais le résultat en fut nettement mauvais. Actuellement, où l'acquisition de ces produits est particulièrement difficile, un tel projet est irréalisable.

La section de Berne voudrait voir aussi la constitution d'une centrale de clichés où de petits journaux illustrés pourraient trouver de bons clichés.

A. Mairet, président de la section de Genève, donne lecture d'une longue déclaration concernant les élections de membres du comité central, faites à la dernière assemblée générale. Il le fait, dit-il, non pas pour revenir sur le passé, mais « pour que n'arrive plus pareille aventure et parce qu'il faut travailler en confiance, ouvertement, la main dans la main ». Dans ce but la section de Genève proposera à la prochaine assemblée générale certaines adjonctions aux statuts, dont il donne connaissance.

W. Fries, président de la section de Zurich, expose le point de vue de celle-ci et déplore que cette affaire, liquidée — comme le dit aussi le président central — par le vote indiscutable de l'assemblée générale souveraine, soit soulevée à nouveau.

G. Épitau, président de la section vaudoise, pense que ce serait une erreur de la part de Genève que de proposer ces adjonctions. Mairet déclare alors qu'il soutiendra à la section de Genève l'avis d'Épitau, à la manière de voir duquel il croit que sa section se ralliera.

Section de Lucerne. 1. A l'occasion de ses expositions, chaque section devrait inviter à y participer un ou deux membres de chacune des autres sections. Ceci donnerait aux expositions un caractère moins local en soulignant l'importance suisse de la société. Les membres actifs auraient ainsi l'occasion de se faire connaître dans d'autres villes suisses.

2. Les petites sections ont besoin d'être soutenues dans leurs requêtes aux autorités, etc. Toutes les pièces de ce genre devraient être appuyées par la signature du comité central, ce qui donnerait plus de poids à ces requêtes.

Le président central recommande aux sections la première suggestion et se déclare d'accord avec la seconde.

La section vaudoise n'a pu faire, dit son président Épitau, de propositions concrètes pour le programme de création de possibilités de travail, n'étant pas en mesure d'informer les autorités vaudoises de ce que d'autres cantons et villes font sous le rapport de subventions aux beaux-arts. C'est pourquoi il suggère au comité central de demander à chaque section ce qui se fait dans sa région, de grouper les renseignements ainsi obtenus et de les communiquer aux sections.

Le président de la section de Fribourg, G. Rosset, appuie cette suggestion.

Les sections ont été consultées sur l'opportunité de la proposition faite à la dernière assemblée générale par H.-E. Fischer (modification du mode d'admission des membres actifs). Étant donné les réponses parvenues, le comité central poursuivra l'étude de cette question.

Le président central accepte toutes les suggestions présentées, pour être étudiées par le comité central.

Aux divers, W. Fries, Zurich, rappelle le comité suisse de secours d'hiver qui est en mesure de continuer à accorder des secours.

A. Crivelli, vice-président de la section tessinoise, prie le comité central d'écrire aux communes de Locarno et Bellinzona qu'une subvention de la Confédération peut leur être accordée, sur demande, pour les travaux de décoration qu'elles se proposent de faire exécuter.

Il parle ensuite d'un cas, où un artiste étranger a obtenu un permis de séjour au Tessin. On craint qu'il ne mette ce séjour à profit pour préparer un travail important (sculpture de panneaux en bois pour une chapelle à Lugano) qui pourrait fort bien être exécutée par un artiste suisse. Il désire que le comité central se renseigne auprès du département fédéral de l'intérieur pour savoir si un expert a été désigné au Tessin, comme ailleurs, pour surveiller l'importation d'œuvres d'art provenant de l'étranger.

Le président de la section de Saint-Gall, Ch.-A. Egli, se réjouit de ce que l'organisation de l'assemblée générale en Suisse orientale, soit confiée, cette année, à sa section.

Le secrétaire général.

Nous recevons la lettre suivante de M. Lucien Schwob, l'auteur de l'article *Adieu à James Ensor*, publié dans notre numéro de janvier :

La Chaux-de-Fonds, le 25 janvier 1943.

Monsieur Karl Hügin
Président de la Société des P. S. A. S.

Bassersdorf (Zürich)

Cher Monsieur le Président,

Je reçois à l'instant une lettre de Bruxelles datée du 15 janvier 1943 de mon amie Ostendaise qui nous accompagnait en 1939, ma femme et moi, chez James Ensor. Voici ce qu'elle écrit :

« Je vois qu'en Suisse aussi, le bruit de la mort d'Ensor s'est répandu. Hâtez-vous de le démentir. Ensor est vivant. Il a, comme nous tous, eu vent de son « décès » à l'étranger et se promène, inchangé dans son humour macabre, avec le brassard noir : il porte son deuil. Je lui ai écrit plusieurs fois, je ne reçois jamais de réponse, mais je sais par des amis d'Ostende qu'il peint un peu et dessine beaucoup, crayons de couleurs surtout. »

Il est trop tard, certainement, pour en avertir les lecteurs du journal des P. S. A. S., car le numéro de janvier va être distribué ces jours. Les auteurs de récents articles nécrologiques sur James Ensor (je pense, en particulier, à MM. Edmond Jaloux et François Fosca) apprendront aussi avec plaisir qu'il n'est pas mort ! Ayez donc, cher Monsieur le Président, la grande gentillesse de faire paraître cette lettre dans le numéro de février de notre journal, puisque nous avons le privilège de ressusciter, en quelque sorte, le plus grand peintre de la Belgique !

Veillez agréer mes remerciements et croire à mes sentiments les meilleurs.

Lucien SCHWOB.

Am 3. Januar wurde Hans Süffert, Maler in Basel, 75jährig und am 9. Februar beging Dr. E. Kreidolf, Maler, Bern, den 80. Geburtstag. Wir gratulieren nachträglich noch recht herzlich.